VOL. LIV — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 26 NOVEMBRE 1924 — No. 1

ABONNEMENTS

Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces

Par pouce ....50 sous

ANNONCE LEGALES

1ère insertion, parligne ......12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA

EST PUBLIE ET IMPRIME TOUS [illegible] MERCREDIS

Toutes co[illegible]tions concernant le journal e[illegible]merie devront être adressées :

[illegible] Manitoba
P[illegible] A. GAUVIN
[illegible] rue Provencher
SAINT-[illegible]ACE - MANITOBA
[illegible]hone : 123[illegible]

DECES

La mort frappe souvent et durement dans notre ville.

Depuis quelques années, les vieilles familles de St-Boniface, celles qui ont fondé notre centre français, ont vu leurs rangs bien éclaircis et c'est sur les doigts de la main que nous pourrons malheureusement bientôt compter les survivants de nos pionniers.

Il y a deux semaines c'était Madame Buron, un nom qui nous reporte à au-delà de quarante ans à St-Boniface; la semaine dernière la bonne mère d'une nombreuse famille, Madame De Gagné était enlevée à l'amour des siens et, vendredi dernier, toute la population de Saint-Boniface assistait aux funérailles de Madame Hormisdas Béliveau frappée et emportée presque soudainement par cette terrible maladie qui n'épargne presque jamais de nos jours, la pneumonie.

Aux membres de ces familles éplorées nous voulons présenter l'expression de nos vives sympathies.

Ces dames étaient dames de sainte Anne et appartenaient à toutes nos sociétés de bienfaisance.

Elles emportent avec elles, au delà de la tombe, le respect de leurs concitoyens et amis.

Qui pourra jamais décrire avec pleine exactitude et pleine justice le rôle et l'oeuvre de la mère de famille donnant au monde des enfants, des hommes et des femmes chargés d'exécuter l'oeuvre de Dieu dans la société humaine.

En face de ces tombes nous devons nous incliner avec respect, gardant profondément ancré dans nos coeurs, le souvenir de leurs vertus familiales et civiques.

COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

Le 14 dernier, la population de St-Boniface était invitée par les autorités du Collège de St-Boniface à assister à l'ouverture de la nouvelle aile de notre grande maison d'éducation si noblement dirigée par les Pères de la Compagnie de Jésus.

Cette séance d'ouverture a été surtout brillante par le discours magistral prononcé par le Révérend Père Longpré sur l'importance du cours classique.

S'il est vrai que nous occupons dans l'ouest canadien une place unique; il est aussi bien vrai de dire que nous devons prendre tous les moyens nécessaires pour donner à notre groupe toute la force et toutes les armes dont il a besoin pour, non seulement défendre ses droits, mais aussi pour étendre son influence.

S'il nous faut des travailleurs du sol, des hommes d'affaires et de finances, il nous faut aussi un corps d'élite qui aura puisé sa science dans les études classiques.

Le Collège de St-Boniface e[illegible] très bien outillé pour cette oeuvre éminemment nationale et religieuse.

Les révérends Pères Jésuites ne négligent rien pour donner à nos étudiants des professeurs du plus haut mérite; nous croyons même savoir qu'ils font de grands sacrifices en se privant ailleurs du concours de professeurs supérieurs pour les donner généreusement à la population française du Manitoba.

Notre population doit s'en montrer reconnaissante et le meilleur moyen de prouver sa gratitude est de fournir à ce corps enseignant les enfants dont le talent et le désir d'apprendre sont la plus grande assurance de leurs succès dans les hautes sphères de l'instruction.

La source de notre force comme peuple dans le Manitoba se trouvera au Collège de St-Boniface.

Qu'il y ait donc chez nous enthousiasme dans une poussée unanime vers ce centre de lumière intellectuelle et morale, vers cette forteresse, gardienne la plus sure et la plus efficace de notre vitalité nationale.

Le révérend Père Bourque, recteur du Collège a profité de l'occasion pour remercier les bienfaiteurs du collège parmi lesquels l'on doit compter le gouvernement de Québec.

MONSIEUR HENRI BOURASSA

La visite de M. Bourassa au Manitoba n'est pas de celles que l'on peut mettre parmi les visites banales, car le directeur du "Devoir" n'est certainement pas une personnalité qui puisse être classée dans cette catégorie.

Homme d'action, [illegible] écrivain remarquable, grand orateur [illegible] religieux, M. Bourassa ne manque jamais d'attirer les foules partout où il est au programme.

Les discours qu'il a prononcés durant sa visite parmi nous ont été fort appréciés [illegible] par ses admirateurs, par ses partisans et ses amis [illegible] reconnaissant le brillant [illegible] ses intentions, ne peuvent pas toujours le suivre aussi loin que le voudrait sa volonté.

Nous n'entreprenons pas [illegible] d'étudier cette personnalité brillante [illegible] l'oeuvre de ce penseur distingué; M. Bourassa aura le sort de bien d'autres; les fruits de l'oeuvre qu'il accomplit aujourd'hui ne pourront être jugés avec justice que plus tard, peut-être seulement après sa mort, quand le cliquetis des armes et le bruit de la bataille se seront éteints et que les hommes devenus plus calmes pourront porter un jugement libre de toutes passions et véritablement équitable.

L'histoire nous prouve du reste que ce fut là, le sort de tous les hommes de réel mérite et nous n'avons aucune hésitation à classer M. Bourassa parmi ceux-là.

De là, à dire que nous approuvons toutes les conclusions auxquelles s'arrête notre distingué compatriote, ce serait un peu s'éloigner de l'exacte vérité.

Nous n'avons surement pas l'intention d'entrer aujourd'hui en une discussion inutile, mais nous devons à la vérité de dire que dans le passé nous avons quelquefois différé d'opinion avec M. Bourassa sur certains sujets: aujourd'hui encore, malgré toute l'estime que nous avons pour le distingué conférencier nous ne jugeons pas toutes choses de la même manière, mais aujourd'hui peut-être plus que jamais, en écoutant ses discours, nous avons pensé comme lui et nous l'avons approuvé.

M. Bourassa pourrait peut-être dire que nous venons à lui; il est trop intelligent pour se formaliser si nous disons plutôt que dans la manière de juger certains événements, certaines actions, certaines personnalités, il est venu à nous.

L'espace qui sépare les deux opinions n'est peut-être pas aussi large qu'on serait porté à le croire.

M. Bourassa a parlé, selon son habitude, avec courage et avec clarté; tout en exprimant ses opinions avec force et sans détours, il s'est montré assez généreux pour respecter l'opinion de ceux qui pouvaient ne pas toujours penser comme lui et pour cela, nous voulons le féliciter.

Les grandes questions doivent se discuter de haut, et si les grands principes sont intangibles, il faut aussi convenir que certaines questions sont si complexes et si difficiles à résoudre, que personne ne peut réclamer à lui seul toute la science, tout le savoir et le droit absolu de tout trancher dans la pleine et entière vérité suivant ses idées, ses gouts et son jugement.

Nous espérons que M. Bourassa ne nous en voudra pas de dire que si ses cheveux ont blanchi sans lui enlever la vigueur physique de sa jeunesse, nous croyons que les années ont muri ses talents, sa vigueur intellectuelle et son jugement; nous croyons qu'avec les années, il s'est éloigné du terre à terre et que profondément chrétien et croyant fervent il cherche de plus en plus à juger les événements et les hommes à la lueur du flambeau de la foi et de la doctrine qui vient aux individus et aux peuples, pure et sans mélange, du phare le plus élevé au monde, celui qui brille au-dessus du Vatican.

CHRONIQUE DE FRANCE

L'EMPRUNT FORCE

On nous aurait bien étonnés, découragés et révoltés, si, il y a six ans, alors que l'on vivait en France sous le marmitage des obus boches, et que leurs mitrailleuses couvraient de gerbes incessantes chaque partie de nos lignes, quand, dans tout village français reconquis, nous n'avions à dénombrer qu'une profusion de ruines matérielles, on nous avait prédit que le premier emprunt d'Etat étranger, émis en France après l'armistice, serait lancé au compte et au profit de Berlin.

Nous nous serions plus facilement résignés, comme il y a quelque temps, à l'idée de voir un zepplin survoler notre sol, bien que nous n'aurions pas admis l'interdiction pour nos avions de survoler l'Allemagne, car il y a cela de curieux que jamais le Reich n'a acquiescé au traité de Versailles, qui permettait expressément à nos aéroplanes de franchir ses frontières, tandis que le gouvernement Herriot a autorisé le dirigeable de Friedrichshofen à transiter d'Allemagne à Bordeaux, sans même songer à obtenir une tolérance réciproque pour nos avions des lignes Paris-Prague et Paris-Varsovie.

Les [illegible] Pourquoi [illegible] la première fois que [illegible] Voyez l'Autriche, la Pologne, la Hongrie. Ces trois nations avaient [illegible] La [illegible] autre [illegible] le mark [illegible] tombés à une valeur [illegible] presque l'un de nos francs-papiers [illegible] mille couronnes autrichiennes et [illegible] de mark polonais. Chacun de ces Etats a pu contracter un emprunt à l'étranger, et [illegible] même [illegible] relèvement monétaire [illegible] sont revenus à l'équilibre [illegible] le change [illegible] Pourquoi [illegible] quand il s'agissait de l'Autriche [illegible] de la Hongrie [illegible] adversaires [illegible] l'Allemagne?

Il est très facile de répondre à cette argumentation.

Entre les emprunts précédents et celui que le Reich va émettre, il y a plusieurs différences considérables.

D'une part, si l'Autriche, la Pologne et la Hongrie ont trouvé des prêteurs à l'étranger, c'est que leur réorganisation monétaire, qui était indispensable, ne pouvait s'effectuer au moyen des ressources propres à chacun de ces pays. Ils avaient des moyens de production abondants, ils étaient capables de vivre, de rembourser leurs dettes, de s'enrichir peut-être, mais ils étaient démunis de capitaux et surtout de disponibilités en monnaies étrangères qui leur étaient nécessaires pour stabiliser le change.

Pour l'Allemagne, elle est plus riche que tout autre pays en moyens de production, qu'elle n'a cessé de développer, même pendant la guerre, mais, surtout le second rapport des Experts du Comité Dawes a fait la preuve qu'elle avait constitué des réserves disponibles énormes en monnaies étrangères, et qu'elle détenait ainsi sept milliards de marks-or en dollars, livres sterling florins, couronnes, francs, etc., etc... c'est-à-dire bien plus que la France n'a pu en accumuler.

Mais alors, pourquoi prêter 800 millions de mark-or au Reich, si ses sujets possèdent sept milliards de mark-or? Pourquoi la France serait-elle appelée à débourser 60 millions de marks-or, quand l'Allemagne n'en fournira que 20 millions? Il y a là une inégalité, une injustice, une sottise que l'ignorance du gouvernement ne peut excuser.

Puis, si l'Autriche, la Hongrie, la Pologne avaient commis de lourdes erreurs et rendu inévitable la débâcle de leur change, reconnaissons du moins qu'elles ne l'avaient pas sciemment préparée.

Pouvons-nous en dire autant de l'Allemagne? Nos lecteurs savent parfaitement que la banqueroute du mark a été absolument frauduleuse, puisqu'elle a été voulue concertée, réalisée très habilement du reste, afin de rendre plus profitable l'escroquerie au mark-papier, et afin d'avoir une excuse dans la violation des engagements contractés à Versailles.

C'est bien là toute la question: si les finances allemandes ont été compromises pendant quatre ans, elles ont été reconstituée depuis lors; surtout ce sont les étrangers trop confiants dans la bonne foi germanique, qui ont payé les frais de la reconstitution, et c'est la France qui a dû avancer cent milliards pour relever, à la place de l'Allemagne, les ruines accumulées dans nos départements envahis.

Doit on tenir la balance égale entre ces pays dont la bonne foi est manifeste, et le Reich qui a donné de sa mauvaise foi des preuves surabondantes?

Les accords de Londres, inspirés par M. MacDonald et acceptés par nos ministres blocards, ont eu en outre le résultat de nous obliger à participer de notre poche à la stabilisation du mark-rente, quand on avait jugé imprudent, il y a quelques mois, d'autoriser l'épargne française à aider notre alliée polonaise à renforcer son "zloty", quand surtout aucune mesure n'a été encore prise pour préserver notre franc-papier d'une nouvelle rechute.

On nous raconte que l'émission de 3 millions de livres sterling d'emprunts allemands en France, ne portera aucun préjudice au change de notre franc, mais c'est vraiment abuser de notre crédulité. Fatalement il en résultera soit des ventes de francs-papier, soit une diminution dans nos ressources en devises étrangères, soit une réduction dans les achats de francs-papiers, c'est-à-dire un affaiblissement de la situation française sur le marché du change.

Mais il y a encore plus fort. Les grands organismes financiers sont aussi taxés d'office. Pour terminer et comme dernière édification, nous pouvons affirmer que le syndic des Agents de change, M. Jacob, a transmis celui-ci l'ordre dont il était porteur. Cet ordre fait à chaque charge une obligation de souscrire pour trois cent mille francs à l'emprunt Dawes.

La nouvelle a provoqué à la Bourse une indignation [illegible] c'est la première fois que l'Etat intervient aussi [illegible] à l'égard des agents de change. [illegible] la mesure est comble: jusqu'ici, [illegible] emprunts d'Etat français, la Chambre [illegible] à la disposition des charges une certaine [illegible] que chaque agent de change souscrivait [illegible] pas. Aujourd'hui, pour l'emprunt allemand, chaque agent est imposé d'office à concurrence de trois cent mille francs. On voit donc que [illegible] aux charges, sans que celles-ci [illegible] puissent trouver une contre[illegible] est infligé.

[illegible] Cartel des Gauches impose aux agents de change [illegible] officiers ministériels français, l'obligation de contribuer au relèvement de l'Allemagne.

[illegible] Le Cartel des Gauches [illegible] Herriot qui ont oublié les Quinze [illegible] pour la France, sabotent la victoire.

SITUATION ELECTORALE

Les nominations [illegible] à la Mairie de Saint-Boniface, mardi dernier le 18 novembre, sont les suivantes:

Pour la Mairie:

MM. R.-J. Swain, H. [illegible]

Conseillers Municipaux:

Quartier No. 1. [illegible] Holden et A. Vandeande[illegible]

Quartier No. 2. [illegible] C. Hebert (Acclamation).

Quartier No. 3. [illegible] J. Doucet (Acclamation).

Quartier No. 4. [illegible] McFayden et H. [illegible]

Quartier No. 5. [illegible] Wilson, James [illegible] Gault.

Pour cinq Commissaires [illegible] à élire à Norwood:

MM. R. Guthrie, [illegible] G.-P. Morse, A.-K. Horne, [illegible] O'Laughlin et Mesdames [illegible] McArthur, Marie Wyn[illegible]

Les Cinq Commissaires [illegible] pour Saint-Boniface: MM. [illegible] Marion, Alfred J. Doucet, J. A. Prenovault, S. J. Dussault, [illegible] Lavoie ont été élus par acclamation.

UN NOUVEAU JOURNAL CATHOLIQUE

Je crois remplir [illegible] chroniqueur catholique [illegible] à la fois, rendre service à mes lecteurs étrangers, en [illegible] un nouveau journal français [illegible] dont le premier numéro [illegible] ement du 4 de ce mois.

Il est intitulé la "Vie Catholique" et, rarement, publication répondit mieux, par son inspiration, son but et son texte, au titre arboré en tête de ses colonnes.

C'est bien un raccourci vivant d'un vivant catholicisme, qui se trouve condensé dans les seize pages de cet hebdomadaire.

Ceux de mes lecteurs qui ont feuilleté et compulsé "l'Almanach catholique français" n'auront pas besoin d'une autre [illegible] [illegible]

Sous différentes rubriques [illegible] littéraire, artistique [illegible] [illegible]

[illegible]

François VEUILLOT

UNE MINUTE ...

Nous sommes encore en novembre. Tous les soirs, à 8 heures, la cloche la plus grosse de chacune de nos églises tinte lentement pour rappeler les morts. Alors dans chaque foyer catholique où l'on a gardé l'esprit de sa foi, on s'agenouille et on fait pour les disparus cette prière en commun dont le Christ a dit: Lorsque plusieurs seront réunis en mon nom, pour prier je serai au milieu d'eux

Mais cette prière, avec toutes les fortes et saines réflexions qu'elle suggère, est bien viellote. Aux yeux de ceux que le progrès hypnotise, elle est passée de mode. Les gens au courant, ceux qui suivent leur siècle et même le précédent les "broad-minded" en un mot, lui ont substitué un silence. C'est ainsi qu'hier, dans un banquet luxueux, après qu'on eut bien mangé et bien bu, les convives ont été invités à se lever, et à se taire durant une minute en mémoire des membres du club décédés depuis un an

Puis la gaieté, plutôt bruyante a repris son cours. Il y a eu force "speeches" où l'on a débité pompeusement de copieux lieux-communs. Enfin, dit l'"Evénement" de ce matin, "la soirée se termina par des numéros de vaudeville. Des danseuses firent admirer aux convives les derniers secrets de la chorégraphie. Il y avait des secrets piquants, car quelques-uns des convives ne purent réprimer un mouvement qui ressemblait à celui d'un homme qui veut se voiler les yeux."

* * *

Dans l'autre monde, qu'ont valu aux clubmen disparus depuis un an cette minute de silence, et cette révélation des derniers secrets de la chorégraphie?

* * *

Et ces secrets piquants, qui portent à se voiler les yeux, étaient révélés à quelques pas du palais épiscopal, d'où est sortie il n'y a pas bien longtemps cette lettre de renommée désormais mondiale, où les danses modernes sont dénoncées avec une sévérité tout apostolique, précisément à cause de leurs secrets piquants.

D'après un autre journal, le président du banquet aurait dit dans son discours que cette organisation est une société honorable qui mérite la confiance absolue de tous, et dont les réunions peuvent être fréquentées sans aucune hésitation par les dames.... Puis un haut officier qui occupe la charge de "exalted ruler", a débité une longue harangue où il était beaucoup question d'humanité, de genre humain; et a donné comme exemple des excellents effets du club le fait d'avoir fait oublier durant une minute leur pauvreté à 35,000 enfants de Vancouver.

Chaque année nos religieuses font oublier à des milliers d'enfants et des milliers d'orphelins, non pas une minute, mais durant 525,600 minutes, leur pauvreté et leur abandon total; et elles ne sont célébrées par aucun "exalted ruler". Nous doutons même qu'au cours d'un banquet on s'arrache une minute à la bonne chair et au bon vin pour penser à elles, qui se dévouent jour et nuit, et durant leur vie entière au bonheur des autres.

Mais dans les clubs neutres on est trop "broad-minded" pour s'arrêter à ces vétilles.

Une minute de silence pour les morts de l'année; puis en avant les danseuses qui révèlent les secrets piquants de la chorégraphie.

* * *

Et l'on vante en plein banquet à deux pas du palais épiscopal, que les clubs neutres font florès à Québec.

Il y a là de même une anomalie malgré que nous ne croyons pas que la minute du silence pèse encore beaucoup à côté du tintement de nos cloches.

Jules DORION

MAUX DE REINS

M. E.-O. Holmes de Wauna, Ore., écrit: "Le Novoro du Dr Pierre m'a délivré de maux de reins quand trois docteurs avaient vainement essayé tout ce qui était en leur pouvoir et que j'avais abandonné tout espoir de guérison". La remarquable puissance de ce remède végétal sur les maux de reins a été grandement prouvée. Il fortifie et régularise les organes d'élimination. Ce n'est pas une drogue de pharmacien. Il est directement envoyé par le Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

CALGARY — Le surintendant général de l'"Utah-Idaho Sugar Co.", a donné l'assurance à peu près définitive qu'une grande raffinerie de sucre de betterave serait établie prochainement dans le sud de l'Alberta.

"Guide de l'Acheteur"

Nous accusons de la première livraison d'une nouvelle publication, le "Guide de l'Acheteur", Bulletin Mensuel d'Information pour le Consommateur.

Le but de cette revue est de diriger le consommateur dans ses achats, de mettre nos compatriotes en garde contre les exploiteurs de toutes sortes et les solliciteurs malhonnêtes qui parcourent nos campagnes, de signaler les entreprises louches, etc.

L'abonnement n'est que de 25 sous par année.

Par les renseignements de toutes sortes que cette nouvelle revue donnera, ceux qui auront l'avantage de la recevoir pourront économiser, sur leurs achats, une cinquantaine de piastres par année.

Le "Guide de l'Acheteur" est dirigé par M. Raoul Renault.

Numéro spécimen sur demande adressée au "Guide de l'Acheteur" 552, Première Avenue, Québec.

REVUE BLEUE

FONDEE EN 1863

Paraissant les premier et troisième samedis de chaque mois.

SOMMAIRE DU 1er NOV

1. Ronsard, par Arthur Chuquet, Membre de l'Institut.
2. L'Allemagne paiera-t-elle ? Les Transferts, par Jean Lescure, professeur à la Faculté de Droit de Paris.
3. Tite Live à Fez?, par Louis Mercier.
4. Portraits d'Hommes étrangers: M. Nicolas Politis, par René Puaux.
5. La Messe (nouvelle), par Louis Blaison.
6. La Belle défense de la Langue française au Canada, par A. ..ugan.
7. Les Inscriptions des Catacombes de Paris, par Vallery-Radot.
7. L'Avenir de la Culture classique aux Etats-Unis, par Jean Malye.
9. La Politique étrangère L'Affaire de Mossoul et la Politique asiatique de l'Angleterre, par L. Dumont-Wilden.
10. Le Théâtre: "Isabeau" à l'Odéon et "Croquemitaine" à la Comédie-Française, par Gaston Rageot.
11. La Poésie: Quatre Poètes MM. Ernest Raynaud, Charles Derennes, Ernest Prévost, Henri Allorge, par André Dumas.
12. A travers les Revues étrangères, par Gaston Choisy.
13. Les Livres nouveaux.
14. Bulletin Maritime.

AUX MERES DANS L'ATTENTE

Lettre de Mme. Ayars disant comment le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham l'a soulagée

Spring Valley, Sask.—"J'ai pris le Composé Végétal avant mon dernier accouchement, car je me sentais si mal que je ne dormais pas la nuit, avec douleurs dans le dos et les hanches, et le jour, je pouvais à peine faire mon ouvrage. Je n'ai jamais accouché aussi facilement, et c'est mon sixième bébé. J'ai lu quelque chose au sujet du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham dans le 'Farmer's Telegram,' et j'ai écrit pour avoir un de vos livres. Nous n'avons pas de pharmacie ici, mais j'ai vu votre remède annoncé dans le catalogue de T. Eaton. Je suis l'épouse d'un agriculteur, donc j'ai à faire les travaux appropriés. Mon bébé est une jolie fillette en santé qui, à sa naissance, pesait 9 livres. Je me porte bien, après avoir préparé un grand jardin depuis sa naissance. (Elle est aussi bonne qu'elle peut l'être). Votre remède est le meilleur pour les femmes, j'en ai parlé et même écrit à mes amies."—Mme Annie E. Ayars, Spring Valley, Saskatchewan.

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham est excellent pour les mères dans l'attente, elles devraient en prendre durant toute la période. Il fortifie et tonifie le système en général, afin de le faire répondre aux desseins de la nature sur tous rapports. Tous les pharmaciens vendent ce remède fiable. Essayez-le.

LE DOCTEUR RITCHIE, dentiste ouvrira un bureau le 1er mai dans le haut de la pharmacie de McRuer, 78 Provencher, St-Boniface.

HERITIERS DEMANDES

On cherche les héritiers disparus dans le monde entier. Beaucoup de personnes vivant dans une pauvreté relative, sont riches sans le savoir. Vous en êtes peut-être. Demandez-nous le livre-index "Missing Heirs and Next of Kin" contenant une liste authentique des héritiers disparus et des propriétées non réclamées, annoncées ci et ailleurs. L'index des héritiers disparus, que nous vendons, contient des milliers de noms qui ont paru dans les journaux américains, canadiens, anglais, écossais, irlandais, gallois, allemands, français, belges, suédois, indous, coloniaux et autres, insérés dans ces journaux par des avocats, exécuteurs et administrateurs. Cet index contient aussi une liste des Courts de Chancellerie de l'Angleterre et de l'Irlande et une autre des dividendes non réclamées de la "Bank of England". Votre nom ou celui d'un aieul peut être sur cette liste. Envoyez immédiatement $1.00 (une piastre) pour ce livre.

INTERNATIONAL CLAIM AGENCY
Dept. 894
PITTSBURGH, PA. U. S. A.

Le Sunlight Savon est supérieur aux autres savons, mais c'est lorsqu'il est employé suivant la méthode Sunlight qu'il démontre sa plus grande supériorité. Achetez Sunlight ...

POUR VOS TRAVAUX D'IMPRIMERIE



L'Imprimerie est un Art

Dans l'imprimerie comme tous les métiers d'art il y a un cachet spécial a donner au travail. Cet art ne s'achète pas et surtout ne s'improvise pas, il s'acquiert après de longues années de travail. Il faut savoir donner à tel ou tel ouvrage, telle ou telle apparence; par exemple une carte d'affaire qui sera disposée comme un prospectus, ou une entête de lettre qui ressemblera à une affiche, non seulement ne frappera pas l'attention mais choquera l'oeil. Il est reconnu qu'une annonce bien faite, une conception originale dans la confection d'un programme, ou d'un travail de fantaisie attire l'attention et rapporte des profits certains. Nous nous efforçons de donner à notre clientèle ce cachet dans l'exécution de leurs travaux et pour cela nous n'épargnons pas notre peine. Nos clients nous trouverons toujours prêts à leur faire des suggestions, ou faire des ébauches et nous garantissons une originalité parfaite dans la disposition typographique, une apparence luxueuse dans les couleurs et l'impression, et avec cela un service rapide et des prix convenables. Ceux qui ont bien voulu nous donner une commande d'essai dans le passé sont maintenant devenus nos meilleurs clients.

Ecrivez pour nos prix avant de placer vos commandes

Nous ne spécialisons dans aucune ligne en particulier, mais nous satisfaisons dans toutes

ENTETES DE LETTRES — BILLETS DE TOMBOLA — LISTE DE PRIX — LIVRES — PUBLICATIONS — PROGRAMMES — RELEVI DE COMPTE — CARTES D'AFFAIRES — CIRCULAIRES — AFFICHES — ENVELOPPES — FACTURES — ET AUTRES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

TRAVAUX POUR MUNICIPALITE

ROLES D'EVALUATION — LISTES D'ELECTEURS — RAPPORTS FINANCIERS ET REGLEMENTS — ET AUTRES FORMES DE COMPTABILITE



Les ateliers de notre imprimerie ont un outillage moderne permettant de donner a notre clientele le maximum de satisfaction, des prix moderes et un service irreprochable.

"LE MANITOBA"

42 Avenue Provencher, St-Boniface, Manitoba

UNE LETTRE ENERGIQUE DU R. P. DONCOEUR, JESUITE, A M. HERRIOT.

LE DROIT DES BRAVES

Le R. P. Doncoeur, jésuite, officier de la Légion d'honneur pour faits de guerre, a publié, dans la "Victoire", une lettre émouvante à M. Herriot. Lettre émouvante, non point par sa supplication. Par son accent et par sa force. Elle atteste la volonté la plus résolue et la plus solidement fondée de tous les congréganistes, anciens combattants, de demeurer dans leur pays, pour l'honneur même de ce pays. En voici le texte:

• • •

M. Herriot a fait le grand geste d'ouvrir tout larges les deux bras encore sanglants de la France et a donné à tous les misérables leur pardon. Par la porte ouverte on a voulu faire passer les coupables et tous les lâches, les insoumis, les déserteurs et les traitres. S'ils reviennent pour servir et réparer, j'applaudis.

Mais cette même porte ouverte aux frontières, le même M. Herriot, du haut de la tribune française, il nous la montre, pauvres bougres de religieux, rentrés le 4 août 1914 pour la bataille.

Eh bien! non, nous ne partirons pas. Pas un homme, pas un vieillard, pas un novice, pas une femme ne repassera la frontière, cela jamais.

J'ai vécu douze ans en exil, de 22 à 34 ans toute ma vie d'homme. Je vous le pardonne. Mais le 2 août 1914, à 4 heures du matin, j'étais à genoux chez mon supérieur. "C'est demain la guerre, ai-je dit, ma place est au feu". Et mon supérieur m'a béni et m'a embrassé. Par des trains insensés, sans ordre de mobilisation (j'étais réformé), sans livret militaire, j'ai couru au canon, jusqu'à Verdun. Le 20 août, à l'aube, avant la reprise du combat, à la recherche des blessés du 115e j'avançais au delà des petits postes, quand tout à coup je fus enveloppé par le craquement de vingt fusils, et je vis mon camarade étendu, de son long, contre moi, sur la route, la tête broyée. Le poste allemand était à trente pas. J'ai senti à ce moment que mon coeur protégeait tout mon pays. Jamais je n'avais respiré l'air de France avec cette fierté, ni posé mon pied sur sa terre avec cette assurance.

Je ne comprends pas encore comment je ne fus pas tué alors, ni vingt fois depuis. Le 16 septembre, j'étais fait prisonnier devant Noyon, en plein combat; en novembre, j'étais de nouveau en France, et en décembre je retrouvais le feu avec la plus belle des divisions, la 14e de Belfort. Avec elle, je me suis battu trente mois, jusque devant Mézières, le 11 novembre 1918. J'ai été trois fois blessé, je garde toujours sous l'aorte, un éclat d'obus reçu dans la Somme... Et, démobilisé, j'ai commis le crime de rester chez moi... Et maintenant vous me montrez la porte.

Vous voulez rire, Monsieur Herriot.

Mais on ne rit pas de ces choses.

Jamais, pendant cinquante mois, vous n'êtes venu me trouver, ni à Tracy-le-Val, ni à Crouy, ni à Souain, ni au fort de Vaux, ni à Brimont, ni à la côte 304, ni à Tahure. Je ne vous ai vu nulle part me parler, et vous osez me faire sortir aujourd'hui?

Vous n'y pensez pas!

Ni moi, entendons-nous, ni aucun autre (car tous ceux qui étaient en âge de se battre se sont battus), ni aucune femme, nous ne reprendrons la route de la Belgique.

Cela jamais.

Vous ferez ce que vous voudrez, vous prendrez nos maisons, vous nous ouvrirez vos prisons — il s'y trouve en effet des places laissées vides par qui vous savez—soit.

Mais partir comme nous l'avons fait en 1902- Jamais.

Nous avons aujourd'hui un peu plus de sang dans les veines, et puis, soldats de Verdun, nous avons appris aux bons endroits ce que c'est de s'accrocher à un terrain. Nous n'avons eu peur ni des balles, ni des gaz, ni des plus braves soldats de la Garde; nous n'aurons pas peur des embusqués de la politique.

Et je vais vous dire maintenant pourquoi nous ne partirons pas.

Ce n'est pas de courir au diable qui nous effraie. Nous ne tenons à rien, ni à un toit, ni à un champ. Jésus-Christ nous attend partout et nous suffira toujours au bout du monde.

Mais nous ne partirons plus parce que nous ne voulons plus qu'un Belge, ou qu'un Anglais, ou qu'un Américain, ou qu'un Chinois, ou qu'un Allemand, nous rencontrant un jour loin de notre pays, nous pose certaines questions auxquelles nous répondrions, comme jadis, en baissant la tête: "La France nous a chassés."

Pour l'honneur de la France — entendez-vous ce mot comme je l'entends? — pour l'honneur de la France, jamais nous ne dirons plus cela à un étranger. Donc, nous resterons tous. Nous le jurons sur la tombe de nos morts.

Et si nous devenions tout à coup des lâches, dites, nous le permettriez-vous, Camarades?

LA GUERRE ANTICLERICALE VA-T-ELLE SE RALLUMER?

Un ferme et courtois avertissement vient d'être donné par le Cardinaux de France à M. Herriot, président du Conseil, et celui-ci a répondu par une lettre assez curieuse.

Cette réponse ne dissipe pas sans doute tous les nuages amoncelés, elle appelle maintes réserves; nous pourrions marquer les points où n'existe pas l'accord; mais il nous plait d'en souligner certaines phrases que nosu voulons rapprocher des paroles prononcées à Meaux par le président du Conseil sur l'union nécessaire de tous les Français."

Telle est l'appréciation du Cardinal Dubois, sur ce document ministériel. L'Archevêque de Paris l'a formulée dans une interview publiée par la "Vie Catholique". Un pareil jugement suffit à révéler que le langage du président du Conseil n'a point la violence ni la rigueur que l'on en pouvait croindre. Il serait excessif et décevant de prétendre que cette déclaration nous permet d'espérer, de sa part, une politique plus libérale et plus conciliante. Mais enfin, elle ne repousse pas brutalement et obstinément la main tendue par les chefs de l'Eglise de France; M. Herriot n'a pas voulu adopter la manière de Combes.

Quelques-uns des organes ministériels auraient voulu pourtant qu'il ressuscitât ce fameux personnage e tses procédés durs et insolents; et même ils lui en donnaient l'exemple. Parce que les cardinaux s'étaient plaint du trouble apporté dans les consciences catholiques par les menaces de la déclaration ministérielle et parce qu'ils avaient nettement affirmé que, contraints à la guerre, ils ne le subiraient pas sans résistance, des journaux francs-maçons les traitaient de provocateurs.

Tout allié qu'il soit de la franc-manconnerie, M. Herriot n'a pas voulu descendre à de tels excès. Bien plus, il a tenu à protester de ses intentions pacifiques. "Nous respectons profondément, s'est-il écrié, toutes les convistions. Nous ne porterons et nous ne permettrons pas qu'il soit porté aucune atteinte à la liberté des cultes que nous avons à garantir."

Sans attacher, à ces engagements, plus de valeur qu'il ne convient de le faire et sans oublier qu'ils peuvent servir de paravent trop commode à des actes assez peu conformes à leur esprit, nous devons cependant relever que la réponse de M. Herriot contient par ailleurs, certaines prétéritions significatives.

Trois menaces avaient été soulignées par les cardinaux, dans la déclaration ministérielle et trois revendications dressées par eux contre ces menaces: la rupture des relations diplomatiques avec le Vatican, dont les éminents protestataire ont démontré les inconvénients patriotiques; l'extension des lois laiques aux départements recouvrés d'Alsace et de Lorraine, à laquelle ils ont opposé les promesses solennelles faites à nos compatriotes; la stricte application des "lois existanets" aux Congrégations religieuses, qu'ils ont condamnée comme une ingratitude et une injustice.

Or, si l'on relit avec attention, la réponse du président du Conseil, on s'aperçoit que c'est seulement sur ce dernier point qu'il repousse explicitement les réclamations cardinalices; encore, tout en feignant de se croire obligé d'appliquer la loi contre les monastères et les couvents, M. Herriot reconnait-il que les religieux qui ont fait leur devoir pendant la guerre ont droit à tous les égards. Mais, sur la question de l'ambassade auprès du Saint-Siège, il garde un complet silence et, quand à l'introduction des lois laiques en Alsace Lorraine, il donne des assurances, qui semblent avoir pour but de calmer les appréhensions catholiques et qui, loyalement et pleinement réalisées, ne seraient pas loin de les apaiser en effet: M. Herriot désire que ce problème soit résolu par une entente directe entre le pouvoir central et les habitants des provinces intéressées, — dont le sentiment n'est pas douteux, — et il déclare que celles-ci n'ont rien à redouter pour "leurs cultes", de la part d'un gouvernement qui les aime.

Encore une fois, ce langage, qui a mérité l'optimiste appréciation du Cardinal Dubois, n'est pas cependant de nature à désarmer toutes nos défiances ni à nous faire abandonner nos positions définitives et nos préparatifs de combat. Car nous pouvons toujours craindre, ou bien un piège dissimulé sous ces fleurs, — hérissées d'ailleurs de quelques épines, — ou bien une faiblesse ou un revirement qui démentirait ces promesses. M. Herriot s'est montré souvent plus enclin à suivre ses troupes, et les plus violentes, que résolu à les commander.

Il n'en reste pas moins établi que le président du Conseil soit par un sentiment personnel qui l'éloigne des sectaires entêtés et brutaux, soit par la crainte d'une opinion publique dont il confesse ainsi les tendances modérées, recule ou du moins hésite à l'approche des exécutions définitives. Dans l'un et l'autre cas, c'est un symptôme encourageant.

François VEUILLOT.

